

The logo for Valgrid SA, featuring a stylized white 'V' symbol followed by the text 'VALGRID' in a bold, sans-serif font, with 'SA' in a smaller font size to the right.

VALGRID^{SA}

XS 211 RIDUO

RAPPORT DE
GESTION
2024

SOMMAIRE

VALGRID EN BREF

Chiffres 2024	2
Carte du réseau	3

BUTS, ORGANES ET ACTIONNARIAT

Buts	4
Organes	4
Actionnariat	5

VALGRID EN 2024

Rapport du Conseil d'administration	6
Contexte	6
Les principaux projets	8
Gouvernance d'entreprise	9
Perspectives	9

COMPTES 2024

Compte de résultat	11
Bilan	12
Tableau des flux de trésorerie	14
Annexe aux comptes annuels	15
Utilisation du bénéfice	19
Rapport de l'organe de révision	20

VALGRID EN BREF

CHIFFRES 2024 ET CARTE DU RÉSEAU

2005 Fondation

37 Capital-actions
en millions de CHF

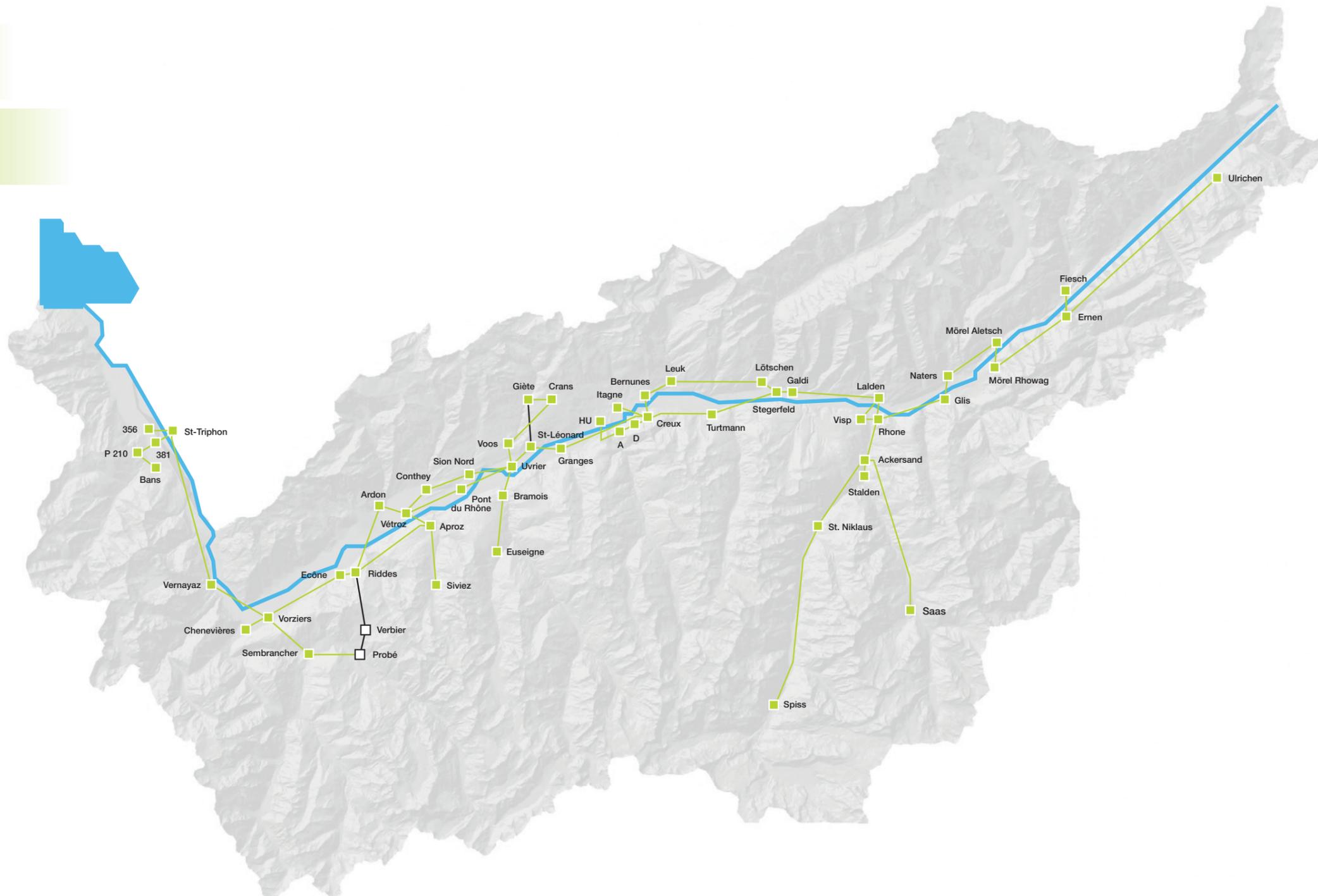
475 km lignes aériennes et câbles
(465 km en propriété, 10 km en location)

54 Sous-stations
(52 en propriété/copropriété, 2 en location)

2.68 Energie brute consommée
dans la zone de desserte en TWh

51.5 Recettes de l'énergie acheminée
en millions de CHF

153.4 Actif immobilisé
en millions de CHF



BUTS, ORGANES ET ACTIONNARIAT

BUTS DE LA SOCIÉTÉ

Valgrid SA, basée à Sion, a pour objectif de contribuer à la sécurité d’approvisionnement dans le canton du Valais par la construction, l’exploitation, le développement, le renforcement, la maintenance et la rénovation du réseau suprarégional de distribution électrique des niveaux 2 et 3. La société a été fondée en 2005. En 2022, B-Valgrid SA, par le biais d’une fusion par absorption, et le réseau 65 kV d’OIKEN ont été inté-

grés à Valgrid SA. Valgrid SA est propriétaire du réseau de distribution suprarégionale en Valais, composé du réseau 65kV, des systèmes de transformateurs 220/65 kV et 65/16 kV en partie, ainsi que les installations associées.

ORGANES

Conseil d’administration (état au 31 décembre 2024)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat
Stéphane Maret	Président, représentant FMV SA	2020	2025
Roger Holzer	Vice-président, représentant enalpin AG	2023	2025
Markus Aeschbach	Administrateur, représentant EWBN AG	2022	2025
Raoul Albrecht	Administrateur, représentant FMV SA	2017	2025
Jérôme Bonvin	Administrateur, représentant FMV SA	2021	2025
Patrick Maret	Administrateur, représentant OIKEN SA	2022	2025
David Mottet	Administrateur, représentant Genedis SA	2022	2025

Conformément aux statuts, le Conseil d’administration est élu pour un mandat de trois ans. La secrétaire du Conseil d’administration est Christine Ramsauer, collaboratrice de FMV SA.

Organe de révision

Lors de l’Assemblée générale du 21.05.2024, la fiduciaire Fidag SA, succursale Sion, a été élue en tant qu’organe de révision pour l’exercice 2024.

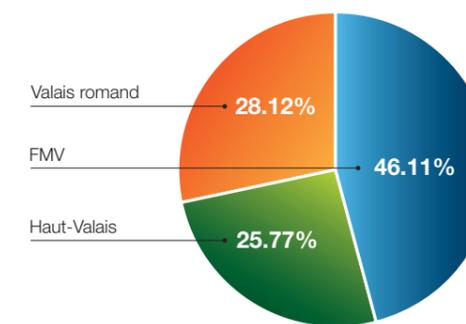
Gestion et exploitation

Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l’exploitation, la construction et l’entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par Hans-Peter Burgener, membre de la direction de FMV SA.

ACTIONNARIAT

Le capital-actions s’élève à CHF 37 mio. Il est entièrement libéré et réparti comme suit : (Etat au 31 décembre 2024)

FMV	46.11%	46.11%
enalpin	18.41%	25.77%
EWWR	2.71%	
EWBN	2.17%	
EW Zermatt	1.08%	
VARELLION Holding	1.08%	
EW Obergoms	0.27%	
endigo Holding	0.05%	
OIKEN	14.15%	28.12%
Genedis	4.99%	
Sinergy	2.66%	
Sogesa (Altis)	2.66%	
RE Holding	2.66%	
Commune de Fully	1.00%	
Total	100.00%	100.00%



VALGRID EN 2024

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Valgrid poursuit sa croissance

La société Valgrid a pris sa forme actuelle au printemps 2022 à la suite de la fusion par absorption de B-Valgrid SA par Valgrid SA. Parallèlement, OIKEN a intégré ses installations 65 kV de niveau 3 dans Valgrid. En 2023, d'autres parts du réseau et des actifs ont été incorporés dans le Haut-Valais. Les rapports de propriété sont restés stables en 2024. Valgrid poursuit actuellement ses échanges avec les gestionnaires de réseaux de distribution afin de compléter l'intégration du réseau de transport interrégional.

Cadre juridique en pleine mutation

À l'automne 2023, le Parlement a adopté la loi fédérale Mantelerlass sur un approvisionnement électrique sûr à partir d'énergies renouvelables. Cette législation introduit à la fois des mesures de soutien et de nouvelles réglementations pour la production, le transport, le stockage et la consommation d'électricité. Le 9 juin 2024, les électeurs suisses ont approuvé le projet de loi avec 68,7 % des voix. Les modifications légales et les ordonnances associées entreront en vigueur progressivement à partir de début 2025, avec une mise en œuvre probable début 2026.

Si des mesures d'accélération sont prévues pour les projets liés au réseau à très haute tension, elles seraient également nécessaires aux niveaux inférieurs du réseau, notamment pour le réseau 65 kV de Valgrid. Cela s'inscrit dans un objectif global de sécurisation de l'approvisionnement électrique sûr, tout en favorisant l'intégration des énergies renouvelables. Il est essentiel d'adapter les infrastructures électriques afin de relever ces défis.

Par ailleurs, les autorités travaillent actuellement sur des ajustements réglementaires concernant la répercussion des coûts sur les différents niveaux de réseau. Bien que ces modifications ne soient pas encore en vigueur, elles devraient être communiquées au premier trimestre 2025. Valgrid anticipe ces évolutions afin qu'elles puissent être intégrées à temps dans le calcul des tarifs 2026.

Cybersécurité

En juin 2024, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité a été révisée pour renforcer la cybersécurité. Les recommandations de la norme minimale visant à améliorer la résilience des TIC sont désormais contraignantes. Pour répondre à ces nouvelles exigences, Valgrid peut s'appuyer sur l'expertise de son prestataire de services, FMV, pour la mise en œuvre des mesures visant à répondre aux exigences fixées.

Les scénarios de développement du réseau

En 2023, Valgrid a actualisé son plan de développement du réseau 2030/2040 en tenant compte des trois scénarios définis par la Confédération. Parmi eux, le scénario privilégiant un fort développement du photovoltaïque (PV) décentralisé est particulièrement déterminant pour Valgrid. En effet, la production photovoltaïque exerce une pression accrue sur le réseau, notamment en début d'été, période durant laquelle la fonte des neiges entraîne déjà une forte production hydroélectrique. Outre le PV décentralisé, les parcs solaires alpins prévus auront également un impact sur l'évolution du réseau. Par ailleurs, les efforts de décarbonisation et l'essor de nouveaux services devraient entraîner une hausse de la consommation d'électricité. Toutefois, la mise en œuvre de ces projets reste incertaine, rendant une coordination étroite et essentielle entre les différents acteurs. Dans ce contexte, Valgrid prévoit d'investir environ 300 millions de francs suisses dans son réseau au cours de la prochaine décennie.

Augmentation des produits d'exploitation

En 2024, les recettes d'exploitation se sont élevées à 90,4 millions de francs suisses, enregistrant une hausse de 13,5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à la hausse des coûts de l'énergie et de la nouvelle taxe sur la réserve de courant. Cela a permis d'augmenter les recettes. Le bénéfice annuel s'est élevé à 5,6 millions de francs suisses. Le total du bilan a légèrement augmenté pour atteindre 193,8 millions de francs suisses, basé en partie sur les investissements.

Tarifs 2025 légèrement en baisse

Durant une phase transitoire de 5 ans, jusqu'à fin 2026, Valgrid continuera d'appliquer des tarifs d'utilisation du réseau distincts pour les zones du Haut-Valais et du Bas-Valais. Dans le Valais central, OIKEN restera en charge de la tarification des niveaux de réseau 3 et 4 sur cette période. Dans le Haut-Valais et le Bas-Valais, les tarifs 2025 ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente. Alors que la baisse des prévisions en matière d'énergie et de puissance ainsi que la suppression des sous-couvertures ont eu un effet à la hausse sur les coûts. Ce sont surtout la baisse des coûts énergétiques, la réduction du WACC de 4,13 % à 3,98 % ainsi que les baisses de prix du fournisseur en amont dues aux mêmes facteurs exogènes qui ont été déterminantes pour la réduction des coûts.

Une exploitation réseau robuste malgré les intempéries

Les fortes intempéries de fin juin 2024 dans certaines régions du canton ont certes endommagé quelques installations de Valgrid, mais n'ont pas provoqué d'interruptions sur son réseau. Cela grâce au centre de contrôle opérationnel 24h/24 et 7j/7, de dispositifs de protection efficaces et de redondances bien établies. Seul le câble 65 kV reliant les sous-stations de Mörel et d'Aletsch a été arraché par le Rhône en crue. Une solution provisoire assure actuellement la sécurité n-1 dans cette zone. Hormis quelques perturbations mineures ayant occasionné des coupures d'approvisionnement locales dans des cas isolés, le reste de l'année 2024 s'est déroulé sans incident majeur. Les travaux d'entretien nécessaires ont été réalisés sur les installations.

Adaptations aux nouveaux risques

Par ailleurs, la situation géopolitique en Europe de l'Est et au Proche-Orient continue d'affecter négativement les délais de livraison et le coût des marchandises. Pour en limiter l'impact, Valgrid a mis en place des mesures adaptées en matière de planification et d'approvisionnement. Enfin, la multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes sont probablement liées au changement climatique. Les risques qui en découlent doivent être intégrés dès la phase de planification des infrastructures afin de garantir leur résilience à long terme.



LES PRINCIPAUX PROJETS

La sécurité de l'approvisionnement en électricité dépend surtout de la qualité des réseaux électriques. Un investissement continu dans le réseau électrique est donc indispensable. Le nombre croissant d'installations photovoltaïques décentralisées, l'augmentation de l'électromobilité et la production de chaleur au moyen de pompes à chaleur exigent des investissements bien planifiés. Il convient également de prêter attention à l'axe temporel. Valgrid a participé à la planification et à la construction des projets suivants.

Sous-station Ernen

En coordination avec le nouveau poste de couplage 220 kV de Swissgrid, Valgrid planifie la sous-station 220/65 kV de Niederernen en collaboration avec Kraftwerke Rhone Binna AG (anciennement Rhowag) et GWK. Cette sous-station remplacera celles d'Ernen et de Fiesch. Après une procédure de deux ans en raison d'une opposition, le permis de construire définitif a été délivré. Valgrid a pris la décision de construire au printemps 2024, tandis que des clarifications sont encore en cours concernant le financement du projet.

Ackersand - Kalpetran

Le renouvellement du tronçon de ligne aérienne Ackersand - Kalpetran est mené en collaboration avec EVWR (16 kV). Le permis de construire est entré en force. La planification de la mise en œuvre a été poursuivie en 2024 avec le lancement des appels d'offres. Les travaux débiteront à la mi-février 2025, avec l'installation des filets de sécurité et la construction des fondations des pylônes. En raison du relief escarpé, une partie du transport sera assurée par hélicoptère. La population et les communes seront informées à l'avance. En 2026, les pylônes seront installés et les câbles conducteurs posés, avec une mise en service prévue pour la fin de l'année. Ce projet renforcera la sécurité d'approvisionnement de la vallée de St-Nicolas.

Lonza «UW I07»

En raison du fort développement du site de Viège, Lonza doit renforcer son alimentation électrique. À cette fin, Lonza prévoit la construction d'une nouvelle sous-station 65 kV «I07», qui sera bouclée avec les deux sous-stations de Lalden et du Rhône. Valgrid est responsable des exigences en termes de topologie et de dimensionnement. La mise en service définitive est prévue pour le printemps 2025.

Réseau Zermatt

Valgrid et EW Zermatt ont développé conjointement une nouvelle topologie de réseau à Zermatt. Les deux sous-stations Moos et Spiss seront renouvelées et reliées par une liaison 65 kV. En 2024, Valgrid a installé un transformateur 130/65 kV, un poste de couplage et technologie secondaire dans le poste de Moos. Un champ supplémentaire de 65 kV a également été ajouté au poste de Spiss. Une fois les travaux de câblage entre Moos et Spiss achevés, la mise en service est prévue pour le début de l'été 2025.

Renforcement des transformateurs 220/65 kV

Le plan de développement du réseau a révélé la nécessité d'augmenter les capacités de transformation 220/65 kV dans les sous-stations de Creux de Chippis et de Riddes. En 2024, Valgrid a dimensionné les installations correspondantes et lancé les appels d'offres pour les transformateurs, dont la commande est prévue au premier semestre 2025.

Augmentation de la capacité dans le Valais central

Les lignes 65 kV entre Sierre et Sion étant de plus en plus sollicitées, une étude de variantes menée en 2023 a déterminé qu'une solution hybride serait optimale pour accroître la capacité de transport. De ce fait la ligne aérienne existante entre Creux et Granges sera rénovée, la ligne câblée Creux - Itagne renforcée, la ligne aérienne Granges - St-Léonard enfouie et la ligne câblée Itagne - St-Léonard construite en coordination avec les travaux de rénovation de l'autoroute. Dans ce cadre, Valgrid a déjà renouvelé en 2024 le câble Creux - Itagne et rénové une partie de la ligne aérienne Creux - Granges.

Sous-station St-Léonard

La sous-station de St-Léonard constitue un nœud stratégique du réseau 65 kV dans le Valais central. La modernisation de son système de commande et de protection, ainsi que l'ajout d'un nouveau champ de couplage, amélioreront la topologie et la flexibilité du réseau, optimisant ainsi la sécurité d'approvisionnement dans la région.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Valgrid SA s'est réuni à trois reprises en 2024. En plus des affaires courantes, telles que l'approbation des comptes annuels, la gestion des risques, le suivi des projets, la fixation des tarifs, les refinancements, ainsi que l'examen du budget 2025 et du plan financier et d'investissement 2025-2034, les membres du conseil d'administration ont évalué plusieurs demandes d'attribution et de crédit. Parmi les projets examinés figuraient la nouvelle sous-station d'Ernen, la rénovation de la ligne aérienne Creux-Granges, la construction des nouvelles lignes Itagne - Granges - St-Léonard, la ligne aérienne Ackersand - Kalpetran, l'installation d'un nouveau transformateur 220/65 kV au Creux, ainsi que le mandat confié à Axpo Grid AG pour la mise en place de deux transformateurs 220/65 kV à Riddes. Le renouvellement des équipements du poste de couplage et de commande dans les postes de Vétroz et St-Léonard, la construction d'une boucle de communication dans le Valais central et l'acquisition de deux postes de couplages mobiles pour garantir la sécurité d'approvisionnement lors des rénovations ont également été abordés. Le conseil a aussi discuté de l'intégration de nouvelles parties du réseau, du raccordement des clients, de la rémunération du régulateur de puissance réactive optimisé et a nommé Sonja Lathion secrétaire du conseil d'administration à compter du 1.01.2025.

Lors de sa réunion stratégique du 20.06.2024, le conseil d'administration a visité le centre de contrôle du réseau de Swissgrid à Aarau, où il s'est informé sur les exigences de la nouvelle ordonnance en matière de cyber-résilience et sur les implications du Mantelerlass. Les discussions ont également porté sur le périmètre d'activité de Valgrid, la politique de dividendes et la mise en place du timbre unique à partir du 1.01.2027.

Commission technique

Les membres de la commission technique se sont réunis à trois reprises pour préparer les affaires concernant le développement technique et les investissements dans le réseau. Ils ont échangé leurs points de vue sur les projets à venir et ont examiné les demandes de crédit. La commission s'est également penchée sur le budget d'entretien 2025 et le plan d'investissement 2025-2034.

Commission financière

La commission financière s'est également réunie trois fois. Elle a exercé sa fonction de consultation notamment en lien avec les opérations de refinancement à venir, la fixation des tarifs pour l'année 2025, le budget 2025 ainsi que le plan financier et d'investissement 2025 - 2034. Elle a également été informée de l'état des différences de couverture et des effets du Mantelerlass.

Assemblée générale 2024

L'assemblée générale ordinaire de Valgrid SA a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et l'utilisation du bénéfice au bilan lors de sa tenue le 21.05.2024 à Sion. Elle a donné décharge au conseil d'administration et a élu l'organe de révision FIDAG SA à Sion pour l'année 2024. L'organe de révision Werlen & Squaratti Treuhand AG a été remercié pour ses nombreuses années de service.

PERSPECTIVE

Valgrid et son réseau jouent un rôle clé en reliant le réseau national de Swissgrid aux infrastructures des fournisseurs d'énergie régionaux, des producteurs d'électricité locaux et des sites industriels.

L'électricité issue des centrales hydroélectriques, photovoltaïques et éoliennes constitue un pilier central de la transition énergétique. Toutefois, le réseau sera soumis à une pression croissante, d'une part en raison de l'essor des productions solaire et éolienne, dont la variabilité est un défi, et d'autre part en raison de l'électrification du chauffage et des transports. La décarbonisation de l'industrie impactera également de manière significative l'évolution du réseau.

Face à ces transformations, Valgrid s'engage à collaborer étroitement avec les acteurs industriels et ses clients afin d'anticiper et d'intégrer ces changements en temps voulu. De plus, Valgrid suivra avec attention l'évolution rapide des exigences réglementaires et préparera activement l'introduction du timbre unique au 1.01.2027.

La cybersécurité et, par conséquent, la sécurité de l'approvisionnement revêtent une importance croissante. Le déploiement des mesures visant à renforcer la résilience informatique a été amorcé en 2024 et se poursuivra en 2025.

RAPPORT FINANCIER



COMPTES 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2024	2023
Produits du transit d'énergie		51 460 489	42 462 766
Différence de couverture		-899 460	4 660 144
Refacturation coûts NR1 et NR2		5 506 326	5 826 369
Autres recettes d'exploitation		5 409 167	5 187 859
Services-système et énergie renouvelable et réserve d'électricité		28 305 718	21 513 822
Recettes OBR (nettes)		638 748	-35 970
Produits d'exploitation		90 420 988	79 614 990
Coûts des niveaux NR1 à NR4		-19 990 850	-20 881 280
Services-système et énergie renouvelable et réserve d'électricité		-28 305 718	-21 513 822
Location installations et bâtiments		-1 411 377	-1 695 502
Entretien et exploitation du réseau		-10 222 802	-8 926 973
Pertes et mesures		-12 561 812	-10 472 304
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-605 300	-569 600
Frais d'administration		-820 942	-767 483
Charges d'exploitation		-73 918 801	-64 826 964
Résultat d'exploitation		16 502 187	14 788 026
Amortissements		-8 181 452	-8 143 626
Résultat avant intérêts et impôts		8 320 735	6 644 400
Charges d'intérêts		-1 614 207	-1 622 635
Charges financières		-9 144	-9 591
Produits financiers		- 594	5 882
Produits hors-exploitation	2	-	96 393
Résultat avant impôts		6 696 790	5 114 449
Impôts sur le bénéfice		-1 123 000	-855 000
Résultat annuel		5 573 790	4 259 449

COMPTES 2024

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Actif circulant			
Trésorerie		2 453 536	1 900 396
Créances sur ventes et prestations :			
- envers les actionnaires	10 149 296		8 559 497
- envers les sociétés du groupe	2 420 938		1 741 086
- envers des tiers	11 988 010	24 558 244	10 186 120
Autres créances à court terme	6		20 486 703
Actifs de régularisation :			
- envers les actionnaires	58 000		1 220
- envers les sociétés du groupe	5 742		-
- envers des tiers	13 365 000	13 428 742	14 394 336
			14 395 556
Total de l'actif circulant		40 440 528	36 782 657
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles		138 113 841	137 802 199
Travaux en cours		11 995 365	8 340 259
Immobilisations incorporelles		3 263 620	3 056 435
Total de l'actif immobilisé		153 372 826	149 198 893
ACTIF		193 813 354	185 981 550

COMPTES 2024

BILAN

PASSIF

EN CHF	Note	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations :			
- envers les actionnaires		3 295 854	2 233 819
- envers les sociétés du groupe		46 705	38 633
- envers des tiers		7 752 036	11 094 595
			11 318 522
			13 590 974
Dettes à court terme portant intérêt :	3		
- envers les actionnaires		-	-
- envers des tiers		7 000 000	7 000 000
			14 000 000
			14 000 000
Passifs de régularisation :			
- envers les actionnaires		134 192	1 097 712
- envers les sociétés du groupe		6 471	12 828
- envers des tiers		4 674 744	4 815 407
			3 100 474
			4 211 014
Total des capitaux étrangers à court terme		22 910 002	31 801 988
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt :			
- envers des tiers	4	112 000 000	112 000 000
			99 000 000
			99 000 000
Total des capitaux étrangers à long terme		112 000 000	99 000 000
Capitaux propres			
Capital-actions	5	37 000 000	37 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		1 835 300	1 622 300
Réserve légale issue du capital		1 822 117	1 822 117
Bénéfice reporté		12 672 145	10 475 696
Bénéfice de l'exercice		5 573 790	58 903 352
			4 259 449
			55 179 562
Total des capitaux propres		58 903 352	55 179 562
PASSIF		193 813 354	185 981 550

COMPTES 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2024	2023
Résultat annuel	5 573 790	4 259 449
Amortissements	8 181 453	8 143 626
Bénéfice sur vente d'immobilisation	-	-96 393
Cash-Flow	13 755 243	12 306 682
Variation des créances	-4 071 545	-4 242 235
Variation des actifs de régularisation	966 814	-2 638 397
Variation des dettes	-2 496 379	5 851 981
Variation des passifs de régularisation	604 393	778 502
Variation du fonds de roulement	-4 996 717	-250 149
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 758 526	12 056 533
Investissements	-12 355 386	-14 579 594
Vente d'immobilisations	-	183 621
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-12 355 386	-14 395 973
Libération du capital-actions	-	-
Augmentation des emprunts	20 000 000	6 000 000
Remboursement d'emprunts	-14 000 000	-5 500 000
Paiement du dividende	-1 850 000	-1 850 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 150 000	-1 350 000
Variation de la trésorerie	553 140	-3 689 440
Au 01.01.	1 900 396	5 589 836
Au 31.12.	2 453 536	1 900 396
Variation de la trésorerie	553 140	-3 689 440

COMPTES 2024

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et propriétaires de réseaux de distribution et de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, tous deux dissociés des autres activités. L'activité principale de Valgrid SA est le transport d'électricité.

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de Valgrid SA ont été établis conformément aux prescriptions du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux indications ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2024 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

COMPTES 2024

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique. Les immobilisations en cours de construction sont inscrites au bilan à leur valeur de construction. Aucun amortissement n'est effectué pendant la phase de construction.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Lignes aériennes	50 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	25-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans
Goodwill	5 - 7 ans
Energy Data Management (EDM)	5 ans

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2023	255 502 367	12 793 779	268 296 146
Augmentations	11 759 406	595 980	12 355 386
Diminutions	-301 619	-	-301 619
Valeur brute au 31.12.2024	266 960 154	13 389 759	280 349 913
Amortissements cumulés au 31.12.2023	109 359 909	9 737 344	119 097 253
Augmentations	7 792 658	388 795	8 181 453
Diminutions	- 301 619	-	- 301 619
Ammortissements cummulés au 31.12.2024	116 850 948	10 126 139	126 977 078
Valeur nette au 31.12.2023	146 142 458	3 056 435	149 198 893
Valeur nette au 31.12.2024	150 109 206	3 263 620	153 372 826

COMPTES 2024

2. Produits hors-exploitation

EN CHF	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice sur vente de parcelle	-	96 393
	-	96 393

3. Dettes à court terme portant intérêt

EN CHF	31.12.2024	31.12.2023
Banque Cantonale du Valais 05.01.2009 – 05.01.2024 3.85 %	-	5 000 000
Banque Cantonale du Valais 17.02.2009 – 17.02.2024 3.25 %	-	9 000 000
Raiffeisen Region Visp 23.01.2019 – 23.01.2025 0.52 %	7 000 000	-
	7 000 000	14 000 000

4. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	31.12.2024	31.12.2023
Raiffeisen Region Visp 23.01.2019 – 23.01.2025 0.52 %	-	7 000 000
SUVA 18.02.2014 – 18.02.2026 2.04 %	5 000 000	5 000 000
J.S. Sarrasin 01.06.2021 – 01.06.2026 0.12 %	5 000 000	5 000 000
Postfinance 07.01.2019 – 07.01.2027 1.00 %	4 000 000	4 000 000
Kanton Graubünden 20.07.2023 – 20.07.2027 2.23 %	6 000 000	6 000 000
Banque Cantonal du Valais 31.10.2022 – 31.12.2027 variable	10 000 000	10 000 000
Banque Cantonal du Valais 02.07.2018 – 02.07.2028 1.16 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen région Sion 13.01.2014 – 06.01.2029 variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance 07.01.2019 – 08.01.2029 1.21 %	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen Region Visp 23.01.2019 – 23.01.2029 1.04 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen Region Visp 12.03.2020 – 12.03.2030 0.29 %	6 000 000	6 000 000
Banque Cantonal du Valais 04.01.2022 – 04.01.2032 0.47 %	4 000 000	4 000 000
Causse de pension Post (PKP) 30.08.2017 – 30.08.2032 1.05 %	10 000 000	10 000 000
Postfinance 01.11.2022 – 01.11.2032 2.72 %	10 000 000	10 000 000
Banque Cantonal du Valais 05.01.2021 – 05.01.2033 0.40 %	7 000 000	7 000 000
Banque Cantonal du Valais 17.02.2021 – 17.02.2041 0.74 %	9 000 000	9 000 000
Raiffeisen région Sion 05.01.2024 – 05.01.2028 1.64 %	5 000 000	-
Raiffeisen Region Visp 16.02.2024 – 16.02.2030 1.48 %	5 000 000	-
Raiffeisen Region Visp 16.02.2024 – 16.02.2031 1.51 %	10 000 000	-
	112 000 000	99 000 000

COMPTES 2024

5. Actionnaires

EN CHF	31.12.2024		31.12.2023	
FMV SA, Sion	17 060 808	46.11 %	17 060 808	46.11 %
enalpin AG, Viège	6 813 228	18.41 %	6 813 228	18.41 %
OIKEN SA, Sion	5 235 425	14.15 %	5 235 425	14.15 %
Genedis SA, Vernayaz	1 844 732	4.99 %	1 844 732	4.99 %
EVWR Energiedienste Visp-Westlich Raron AG, Viège	1 002 518	2.71 %	1 002 518	2.71 %
Sinergy Infrastructure SA, Martigny	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
Sogesa SA, Val de Bagnes	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
Romande Energie Holding SA, Morges	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG, Brigue-Glis	802 014	2.17 %	802 014	2.17 %
Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt	401 007	1.08 %	401 007	1.08 %
VARELL AG, Loèche	401 007	1.08 %	401 007	1.08 %
Commune de Fully, Fully	368 946	1.00 %	368 946	1.00 %
Elektrizitätswerk Obergoms AG, Goms	99 278	0.26 %	99 278	0.26 %
endigo Holding AG, Ernen	19 466	0.05 %	19 466	0.05 %
	37 000 000		37 000 000	

6. Honoraires de l'organe de révision

EN CHF	31.12.2024	31.12.2023
Prestations de révision	15 000	13 200
	15 000	13 200

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION
DU BÉNÉFICEEN CHF 2024

1. Bénéfice à répartir

Le bénéfice à répartir au 31.12.2024 se calcule comme suit :

- Bénéfice reporté au 01.01.2024	12 672 145
- Bénéfice de l'exercice 2024	5 573 790

Bénéfice à répartir au 31.12.2024	18 245 935
--	-------------------

2. Proposition du Conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

- 5% Dividende	1 850 000
- Attribution à la réserve générale	278 700
- Report sur la nouvelle année	16 117 235

Total	18 245 935
--------------	-------------------



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Valgrid SA, à Sion

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valgrid SA (ci-après la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 1^{er} mars 2024, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises



individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable


Jessy Rudaz
Expert-réviser agréé

Sion, le 24 mars 2025
Exemplaire numérique.

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

IMPRESSUM

Rapport de gestion Valgrid 2024

Mars 2024

Responsable de publication

Hans-Peter Burgener

Texte

FMV SA

Graphisme et mise en page

Impact'com sàrl

Photos

Valgrid

Remplacement d'isolateurs,
Ligne Creux-Granges

p. 7

HT poste couplage,
UW Moos-Zermatt

p. 10

Photo de couverture: Valgrid, tirage de câble tunnel autoroutier Sierra





Valgrid SA
Siège de la société:
CH-1950 Sion

Gestion et exploitation:
c/o FMV SA
Case postale
CH-1950 Sion
Tél.: +41 27 327 45 00